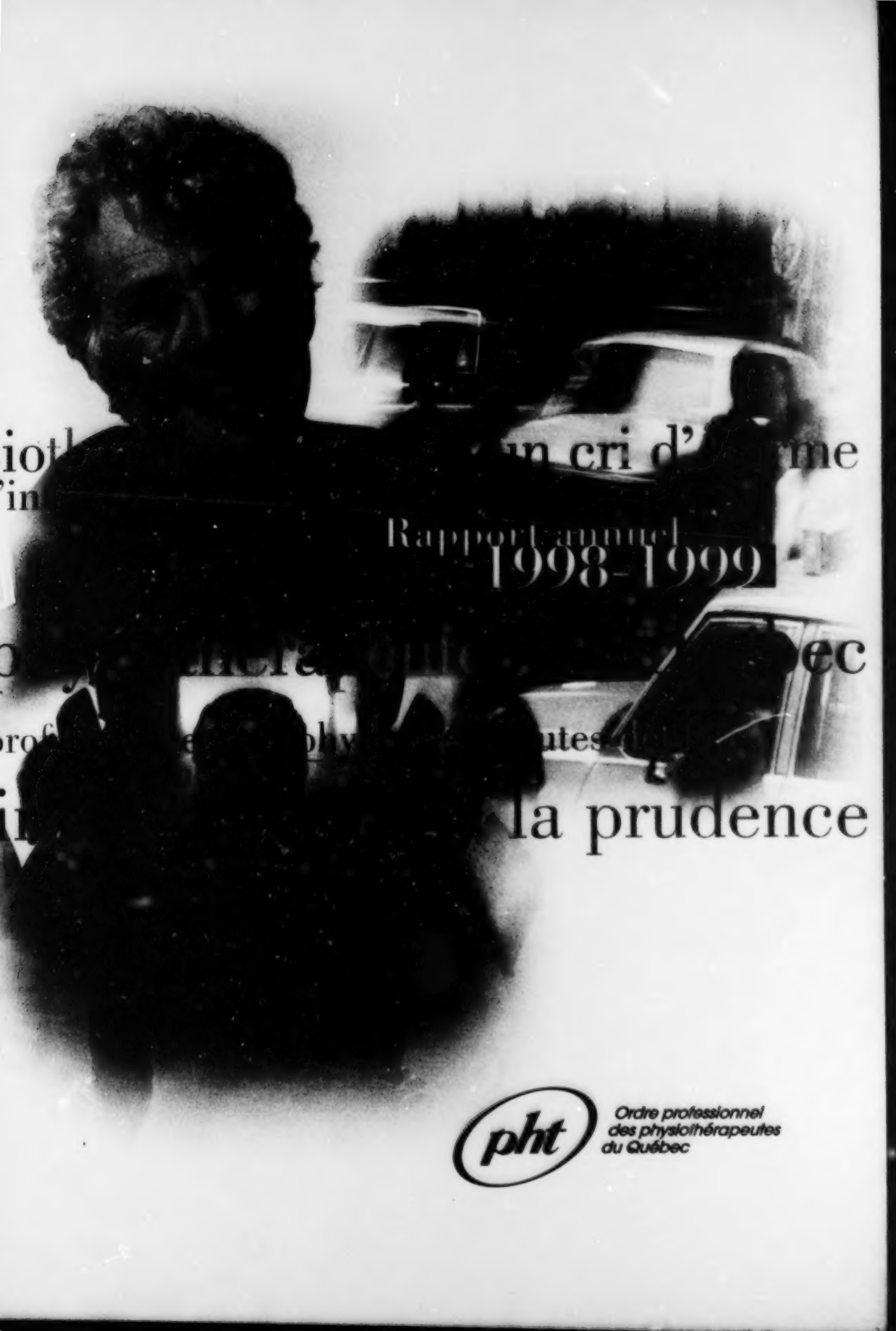

Rapport annuel 1998-1999

Ordre professionnel des physiothérapeutes du Québec

M121

IMPORTANT NOTE CONCERNING THE FOLLOWING PAGES

THE PAGES WHICH FOLLOW HAVE BEEN FILMED TWICE IN ORDER TO OBTAIN THE BEST REPRODUCTIVE QUALITY

USERS SHOULD CONSULT ALL THE PAGES REPRODUCED ON THE FICHE IN ORDER TO OBTAIN A COMPLETE READING OF THE TEXT.

REMARQUE IMPORTANTE CONCERNANT LES PAGES QUI SUIVENT

LES PAGES SUIVANTES ONT ÉTÉ REPRODUITES EN DOUBLE AFIN D'AMÉLIORER LA QUALITÉ DE REPRODUCTION

LES UTILISATEURS DOIVENT CONSULTER TOUTES LES PAGES REPRODUITES SUR LA FICHE AFIN D'OBTENIR LA LECTURE DU TEXTE INTÉGRAL

micromedia
a division of IHS Canada

20 Victoria Street
Toronto, Ontario M5C 2N8
Tel.: (416) 362-5211
Toll Free: 1-800-387-2689
Fax: (416) 362-6161
Email: info@micromedia.on.ca

Table des matières

1 Lettres de présentation

2 Rapport de la présidente

5 Activités du Bureau et du Comité administratif
5 Affaires professionnelles
6 Affaires administratives

7 Rapport de la permanence
7 Affaires professionnelles
8 Bureau du Syndic
8 Communications
9 Inspection professionnelle
10 Services administratifs

11 Rapport des comités
11 Comités liés à la protection du public
11 Discipline
11 Formation en physiothérapie
12 Inspection professionnelle
12 Règlements
13 Révision des plaintes

13 Autres comités
13 Admission
13 Congrès 2000
13 Étudiant
14 Internat
14 Normes de pratique
14 Permanence du congrès
14 Physiothérapeutes gestionnaires en pratique privée
15 Recherche clinique en physiothérapie
16 Responsables cliniques de physiothérapie
16 10e Symposium annuel d'orthopédie

17 Renseignements généraux

18 Rapport du vérificateur et états financiers

Personnel de l'Ordre

au 31 mars 1999

Personnel permanent

Mariette L. Lanthier
Présidente

Louise Bleau
Secrétaire de l'Ordre et chargée de la formation continue

Manon Éthier-Rollin
Secrétaire de direction

Paul Marcoux
Syndic

Pierre Allard
Syndic adjoint

Suzanne Darveau
Coordonnatrice de l'inspection professionnelle

Yvonne Ouellet
Secrétaire
Bureau du Syndic et Inspection professionnelle

Cynthia Carsley
Coordonnatrice des affaires professionnelles

Sylvie Bérard
Secrétaire des affaires professionnelles

Christine Lajoie
Coordonnatrice des communications

Danielle Huet
Secrétaire des communications

Dominique Serre
Coordonnatrice des services administratifs

Lyne L'Archevêque
Commis à la comptabilité

Nathalie Des-Rosiers
Commis à l'accueil

Personnel contractuel
Inspecteurs/enquêteurs de l'Ordre

Pierre Balthazard, Sylvie Deschênes, Réjeanne Jutras, Jeanne D'Arc Mailloux, Ruth Perreault, Julie Préfontaine, Nathalie Savard*, Gilles Vaillancourt

* Démission en octobre 1998.

COMITÉS DE L'ORDRE

Comités liés à la protection du public

Discipline
Formation en physiothérapie
Inspection professionnelle
Règlements
Révision des plaintes

Autres comités

Admission
Congrès 2000
Étudiant
Internat
Normes de pratique
Permanence du congrès
Physiothérapeutes gestionnaires en pratique privée
Recherche clinique en physiothérapie
Responsables cliniques de physiothérapie
10e Symposium annuel d'orthopédie

COMITÉS-CONSEILS DE L'ORDRE

Approches posturales
Ergonomie
Géronto-gériatrie (Montréal)
Géronto-gériatrie (Québec)
Orthopédie
Pédiatrie
Rééducation périnéale et pelvienne
Santé communautaire

Table des matières

1 Lettres de présentation

2 Rapport de la présidente

5 Activités du Bureau et du Comité administratif
- 5 Affaires professionnelles
- 6 Affaires administratives

7 Rapport de la permanence
- 7 Affaires professionnelles
- 8 Bureau du Syndic
- 8 Communications
- 9 Inspection professionnelle
- 10 Services administratifs

11 Rapport des comités
- **11 Comités liés à la protection du public**
- 11 Discipline
- 11 Formation en physiothérapie
- 12 Inspection professionnelle
- 12 Règlements
- 13 Révision des plaintes
- **13 Autres comités**
- 13 Admission
- 13 Congrès 2000
- 13 Étudiant
- 14 Internat
- 14 Normes de pratique
- 14 Permanence du congrès
- 14 Physiothérapeutes gestionnaires en pratique privée
- 15 Recherche clinique en physiothérapie
- 16 Responsables cliniques de physiothérapie
- 16 10e Symposium annuel d'orthopédie

17 Renseignements généraux

18 Rapport du vérificateur et états financiers

Personnel de l'Ordre

au 31 mars 1999

Personnel permanent

Marietta L. Lanthier
Présidente

Louise Blais
Secrétaire de l'Ordre et chargée de la formation continue

Manon Éthier-Rollin
Secrétaire de direction

Paul Marcoux
Syndic

Pierre Allard
Syndic adjoint

Suzanne Darveau
Coordonnatrice de l'inspection professionnelle

Yvonne Ouellet
Secrétaire
Bureau du Syndic et inspection professionnelle

Cynthia Carsley
Coordonnatrice des affaires professionnelles

Sylvie Bérard
Secrétaire des affaires professionnelles

Christine Lajoie
Coordonnatrice des communications

Danielle Huot
Secrétaire des communications

Dominique Serre
Coordonnatrice des services administratifs

Lyne L'Archevêque
Commis à la comptabilité

Nathalie Des-Rosiers
Commis à l'accueil

Personnel contractuel
Inspecteurs/enquêteurs de l'Ordre

Pierre Balthazard, Sylvie Deschênes, Réjeanne Jutras, Jeanne D'Arc Mailloux, Ruth Perreault, Julie Préfontaine, Nathalie Savard*, Gilles Vaillancourt

* Démission en octobre 1998.

COMITÉS DE L'ORDRE

Comités liés à la protection du public

Discipline
Formation en physiothérapie
Inspection professionnelle
Règlements
Révision des plaintes

Autres comités

Admission
Congrès 2000
Étudiant
Internat
Normes de pratique
Permanence du congrès
Physiothérapeutes gestionnaires en pratique privée
Recherche clinique en physiothérapie
Responsables cliniques de physiothérapie
10e Symposium annuel d'orthopédie

COMITÉS-CONSEILS DE L'ORDRE

Approches posturales
Ergonomie
Géronto-gériatrie (Montréal)
Géronto-gériatrie (Québec)
Orthopédie
Pédiatrie
Rééducation périnéale et pelvienne
Santé communautaire

Lettres de présentation

100-04713/

Septembre 1999

Monsieur Jean-Pierre Charbonneau
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
Québec (Québec)
G1A 1A4

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 104 du *Code des professions*, j'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre professionnel des physiothérapeutes du Québec pour la période du 1er avril 1998 au 31 mars 1999.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

La Ministre responsable de l'application des lois professionnelles,
Linda Goupil

Septembre 1999

Madame Linda Goupil
Ministre responsable de l'application des lois professionnelles
1200, route de l'Église
9e étage
Sainte-Foy (Québec)
G1V 4M1

Madame la Ministre,

Conformément à l'article 104 du *Code des professions*, j'ai le plaisir de vous soumettre le rapport annuel de l'Ordre professionnel des physiothérapeutes du Québec pour l'année 1998-1999.

Ce rapport couvre l'année financière de notre Ordre qui s'étend du 1er avril 1998 au 31 mars 1999.

Je vous prie de recevoir, Madame la Ministre, l'expression de mes salutations distinguées.

La présidente,
Mariette L. Lanthier, pht, M.A.P.

Septembre 1999

Me Jean-K. Samson
Président
Office des professions du Québec
320, rue Saint-Joseph Est
1er étage
Québec (Québec)
G1K 8G5

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 104 du *Code des professions*, j'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre professionnel des physiothérapeutes du Québec pour la période du 1er avril 1998 au 31 mars 1999.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

La présidente,
Mariette L. Lanthier, pht, M.A.P.

Rapport de la présidente

Mariette L. Lanthier, pht, M.A.P.

L'exercice financier 1998-1999 a été marqué principalement par la gestion de plusieurs dossiers d'importance capitale pour l'avenir de la profession. La planification stratégique 1996-1999 de l'Ordre a d'ailleurs influé sur les actions quotidiennes et les décisions prises au cours de cet exercice.

Considérant l'évolution rapide des dossiers, l'Ordre a procédé à une analyse de la situation et identifié les activités à inscrire en priorité dans sa planification triennale 1999-2002 adoptée par le Bureau. Les orientations se lisent maintenant comme suit.

Pour une meilleure protection du public :

- Promouvoir l'excellence de la physiothérapie par les physiothérapeutes.
- Consolider les assises de la profession de physiothérapeute.
- Assurer des communications efficaces avec différentes clientèles cibles.

La demande d'une reconnaissance d'exclusivité du champ professionnel de la physiothérapie

Notre statut actuel d'ordre à titre réservé ne nous permet pas d'intervenir pour limiter la confusion qui existe dans la population; confusion alimentée notamment par une prolifération d'intervenants qui se situent nettement dans le champ de la physiothérapie ou en marge de ce champ et qui prétendent posséder les compétences pour poser des actes de physiothérapie, qu'ils soient formés dans des écoles reconnues ou non par le ministère de l'Éducation du Québec.

En mars 1997, j'ai rencontré le ministre de la Justice et responsable de l'application des lois professionnelles, M. Serge Ménard, afin de l'informer de la réalité de la physiothérapie au Québec. Lors de cette rencontre, M. Ménard a bien compris la nécessité de doter l'Ordre professionnel des physiothérapeutes du Québec des mêmes moyens que ceux dont disposent les ordres à champ exclusif. Il m'a donc invitée à déposer un projet de loi particulière qui permettrait à l'Ordre d'assumer avec efficacité ses responsabilités actuelles et à venir en matière de protection du public.

Suite à cette rencontre, le Bureau a mandaté le conseiller juridique de l'Ordre de rédiger un projet de loi particulière à la physiothérapie et le mémoire l'accompagnant. En juin 1998, ces documents ont été déposés au Cabinet du ministre responsable de l'application des lois professionnelles et à l'Office des professions du Québec. Compte tenu des élections qui ont eu lieu en novembre 1998 et de l'entrée en fonction de la nouvelle ministre, M^me^ Linda Goupil, ce dossier n'a pas été à l'agenda ministériel.

Au printemps 1999, j'ai rencontré la ministre de la Justice, M^me^ Goupil et le nouveau président de l'Office des professions du Québec, M^e^ Jean-K. Samson, pour les saisir de la réalité de la physiothérapie au Québec. J'ai aussi fait des représentations auprès de présidents d'ordres professionnels, de décideurs politiques et administratifs ainsi que d'employeurs dans le but d'obtenir leur appui dans ce dossier.

L'intégration des thérapeutes en réadaptation physique

Le dossier de l'intégration des thérapeutes en réadaptation physique a fait l'objet de multiples sessions de travail avec l'Office des professions du Québec pour compléter le document intitulé *Proposition de cadre de référence pour l'intégration des thérapeutes en réadaptation physique à l'Ordre professionnel des physiothérapeutes du Québec*. Cette proposition a été déposée à l'Office des professions en mai 1998.

Outre les énoncés de principe proposés par l'Office, ce cadre de référence comprend notamment une proposition de définition du champ professionnel de la physiothérapie, la réserve des titres pouvant être utilisés par les futurs membres, la réserve du générique « physiothérapie », la nouvelle désignation de l'Ordre, la représentation au sein du Bureau, la structure administrative et les dispositions relatives aux diplômes donnant droit aux permis délivrés par l'Ordre.

Nous avons en outre rédigé un projet de règlement intitulé *Règlement sur la délivrance des permis et des activités professionnelles auxquelles ils donnent droit* et avons révisé tous les règlements actuels de l'Ordre afin qu'ils traduisent les différences et les spécificités de chaque groupe. Nous avons également revu l'organigramme de l'Ordre.

La firme Sondagem a été mandatée pour effectuer un sondage auprès d'un nombre représentatif de physiothérapeutes afin de connaître leur opinion quant au choix d'une nouvelle désignation de l'Ordre. Sur plus de 700 physiothérapeutes sélectionnés, 518 ont répondu au sondage. Dans le cadre de cet exercice, j'ai rencontré des groupes de physiothérapeutes qui le désiraient dans le but de les informer sur le niveau d'avancement du dossier et les conséquences inévitables sur l'avenir de la profession et l'organisation du travail en physiothérapie.

Nous avons enfin présenté, le 1^er^ juin 1998, le cadre d'intégration et le projet de règlement aux représentants des thérapeutes en réadaptation physique. Nous les avons rencontrés à quelques reprises, tant à nos bureaux qu'aux bureaux de l'Office des professions, en présence des représentants de l'Office

et, également à une autre occasion, en présence du président du Collège des médecins du Québec. Ces rencontres visaient à répondre à leurs interrogations et leur donnaient l'occasion de nous transmettre leurs commentaires concernant les documents présentés.

Compte tenu de la position des représentants des thérapeutes en réadaptation physique, le Bureau de l'Ordre a décidé d'interrompre les discussions. Nous avons alors signifié au président de l'Office des professions que l'Ordre est toujours prêt à procéder à l'intégration sur la base des documents déposés, lesquels ont été jugés respectueux de la réalité des thérapeutes en réadaptation physique tant aux niveaux politique qu'administratif.

La Norme d'agrément 8.3

En novembre 1998, le Bureau de l'Ordre a décidé de se désister de l'appel inscrit dans la cause qui l'oppose à la Société québécoise des thérapeutes en réadaptation physique (SQTRP) au sujet de la Norme d'agrément 8.3. Deux raisons principales ont motivé la décision du Bureau :

- l'Ordre n'est plus impliqué dans le processus d'agrément des milieux et ne coordonne plus les stages devant être faits par les nouveaux gradués pour obtenir leur permis de pratique ;
- le modèle de niveaux de responsabilité élaboré en vue de l'intégration des thérapeutes en réadaptation physique vient baliser la formation dispensée au niveau collégial dans le cadre du programme Techniques de réadaptation physique.

Les administrateurs considéraient que ces conditions rendaient caduque toute poursuite du débat à ce sujet. Le 9 avril 1999, l'Ordre annonçait donc son désistement par voie de communiqué et informait la SQTRP, l'Office des professions du Québec et l'Association des hôpitaux du Québec de cette décision.

La reconfiguration du réseau de la santé et des services sociaux

L'Ordre a poursuivi ses représentations auprès de différentes instances décisionnelles du ministère de la Santé et des Services sociaux, conjointement avec la présidente de l'Ordre des ergothérapeutes du Québec et le président de l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec.

Dans le cadre de ces représentations, nous avons rencontré le sous-ministre associé à la Direction générale des relations professionnelles du ministère, M. Lionel Chouinard, afin de discuter des enjeux actuels de la reconfiguration du réseau maintenant rendue à sa phase de consolidation. Nous avons aussi échangé sur les priorités que le ministre entendait mettre de l'avant dans les développements futurs du réseau, dont l'amélioration de la qualité des services, la consolidation des services de base dans tous les territoires des CLSC ainsi que l'accessibilité aux services.

La participation aux consultations

L'Ordre a participé aux consultations des régies régionales des régions suivantes : Saguenay/Lac-Saint-Jean, Mauricie et Centre du Québec, Chaudière-Appalaches et Estrie. Nous avons pris part également au Colloque des régies régionales. À toutes ces rencontres, j'ai insisté sur l'importance de consulter les physiothérapeutes dans le processus de prise de décision concernant la planification des programmes de physiothérapie et leur mise en œuvre ainsi que de respecter les spécificités des professions. En outre, j'ai mis en garde les représentants des établissements aux prises avec des compressions budgétaires importantes, des dangers de prendre des décisions administratives qui affectent les pratiques professionnelles, les rendant interchangeables sous le couvert de l'interdisciplinarité.

L'Ordre a transmis ses commentaires au président du comité du ministère de la Santé et des Services sociaux sur la complémentarité des services médicaux privés, rappelant le développement important de la pratique de la physiothérapie dans le secteur privé depuis plusieurs années. À plus d'une occasion, j'ai mis l'accent sur les conséquences négatives d'une accessibilité réduite aux services de physiothérapie et sur les solutions pouvant être envisagées, par exemple une étude sur la complémentarité des services avec le privé concernant la physiothérapie et une analyse de l'impact d'une assurance-réadaptation sur l'accessibilité des services de physiothérapie pour tous les types de clientèle.

Le projet de loi 406 a été élaboré afin de permettre, par décret, la fusion d'ordres professionnels à titre réservé ou l'intégration de groupes qui ont demandé d'intégrer le système professionnel et qui répondent aux critères de l'article 25 du *Code des professions*. Toutefois, intégrer un groupe d'intervenants de formation de niveau collégial technique à un ordre professionnel, dont le diplôme d'accès à la pratique est de niveau universitaire, exige que la loi soit suffisamment explicite pour assurer le respect du caractère universitaire de cette profession et le maintien de sa reconnaissance à l'échelle nationale et internationale. C'est ce que j'ai fait valoir en commission parlementaire, en compagnie du conseiller juridique de l'Ordre, et j'ai proposé les améliorations que le Bureau estimait appropriées.

La protection du public commande d'être précis quant aux deux niveaux de formation reconnus par le ministère de l'Éducation du Québec dans le domaine de la physiothérapie. Ceux-ci impliquent nécessairement des niveaux de responsabilité différents et habilitent un groupe, les physiothérapeutes, à occuper entièrement le champ de la physiothérapie, alors que les thérapeutes en réadaptation physique sont formés pour poser des gestes de nature technique.

L'Ordre a fait parvenir ses commentaires sur le document de consultation émis par le ministère de l'Éducation *L'université devant l'avenir : perspectives pour une politique gouvernementale à l'égard des universités québécoises*. Ceux-ci touchaient principalement la place à accorder aux nouvelles technologies de l'information et de la com-

munication dans les programmes d'enseignement. Nous avons insisté également sur l'importance de maintenir un niveau de premier cycle universitaire comme condition d'admission minimale à la pratique de la profession de physiothérapeute et sur l'obligation des universités de se questionner sur la possibilité d'exiger un niveau de 2e cycle universitaire pour former un physiothérapeute, et ce, dans le but de se conformer aux exigences de la Commission on Accreditation of Physical Therapy Education (CAPTE) et d'assurer la reconnaissance de la physiothérapie au Québec et à l'échelle internationale.

L'Ordre a fait valoir auprès des instances du ministère de l'Éducation l'importance de reconnaître les services de physiothérapie dispensés par les physiothérapeutes comme faisant partie des services complémentaires devant être disponibles dans le réseau scolaire. J'ai rencontré également la présidente du Conseil supérieur de l'Éducation à ce sujet.

La réforme du système professionnel

Dans la foulée de l'Avis de l'Office des professions du Québec *Le système professionnel québécois de l'an 2000* rendu public en juin 1997, le ministre de la Justice et responsable de l'application des lois professionnelles, M. Serge Ménard, reconnaissait lors d'une assemblée spéciale du Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ) tenue le 1er mai 1998 la nécessité d'une réforme du système professionnel. Il considérait que les ordres à champ exclusif étaient en mesure de protéger adéquatement le public alors que les ordres à titre réservé devaient faire la démonstration de leur spécificité.

Convaincus que cette réforme est majeure pour l'avenir de la profession, les administrateurs du Bureau ont accepté que l'Ordre s'engage à collaborer avec les instances désignées et consente tous les efforts nécessaires à la réussite de ce dossier. L'Ordre a participé sur une base continue aux différentes tables de travail du CIQ et a fait valoir son point de vue sur la réalité des ordres à titre réservé. Les ordres attendent toujours une décision de la nouvelle ministre dans ce dossier.

Autres dossiers

Le Bureau a voté en faveur de l'ajout du terme « professionnel » au titre officiel de l'Ordre afin qu'il soit clair aux yeux du public que les physiothérapeutes sont inscrits au *Code des professions* qui réserve le terme « ordre professionnel » aux ordres reconnus par le système professionnel québécois. Cette décision a aussi été prise dans le but d'éviter une certaine confusion qui règne présentement au sein du public concernant la dénomination de certains groupes non reconnus au Code et qui utilisent le terme « ordre ».

Les administrateurs ont voulu également souligner les 25 ans de reconnaissance des physiothérapeutes au *Code des professions*, insistant sur le fait qu'une étape venait d'être complétée et que la suivante serait nettement axée sur l'obtention d'une reconnaissance d'exclusivité au champ professionnel de la physiothérapie.

Organisé avec la collaboration de 13 ordres professionnels du domaine de la santé, j'ai assumé la coprésidence du 2e Colloque sur l'interdisciplinarité qui a eu lieu à Trois-Rivières, le 19 mars 1999. Sous le thème « De la formation à la pratique », ce colloque avait pour but d'échanger sur les conditions favorisant la consolidation de l'interdisciplinarité. Près de 460 participants, provenant de différents milieux du réseau public de la santé et des services sociaux ainsi que du secteur privé, ont pris part à cet événement et échangé sur les avantages et les défis de l'interdisciplinarité.

L'Ordre a assuré sa présence auprès d'organismes officiels de la physiothérapie à l'occasion de la Semaine nationale de la physiothérapie, de la Semaine de la santé et la sécurité du travail et de la Semaine québécoise des personnes handicapées, lors du Symposium étudiant d'ergothérapie et de physiothérapie (OPSEP), aux congrès, colloques et assemblées générales annuelles de l'Association canadienne de physiothérapie (ACP), de l'Alliance canadienne des organismes de réglementation de la physiothérapie, de nos partenaires, dont le Collège des médecins du Québec, l'Office des personnes handicapées du Québec et l'Association des CLSC et des CHSLD. Enfin, l'Ordre siège au conseil d'administration du Conseil québécois d'agrément des établissements de santé et des services sociaux.

Depuis le 1er janvier 1999, l'Ordre a réintégré l'Alliance canadienne des organismes de réglementation de la physiothérapie. À l'heure de la mondialisation des marchés, de la mobilité de la main-d'œuvre et de l'Accord sur les échanges intérieurs, il devenait urgent de rétablir les relations avec nos collègues des autres provinces.

Enfin, il est important de mentionner la participation de tous les professionnels de l'Ordre aux différents comités et forums du CIQ. Pour ma part, j'ai été réélue au comité administratif du CIQ pour un mandat de deux ans.

Le Bureau et le Comité administratif

Les réunions du Bureau et du Comité administratif ont permis de traiter des priorités de l'Ordre, de prendre des décisions sur des dossiers majeurs pour l'avenir de la profession et de gérer des dossiers de nature plus administrative. Ces réunions se sont déroulées dans le respect des obligations de l'[illegible] prévues au *Code des professions*.

Tout ce travail a été accompli grâce à la collaboration de nombreux bénévoles, des administrateurs et d'une équipe de permanents qui m'ont accordé temps, énergie et appui. Je les remercie sincèrement pour leur dévouement et leur soutien constant dans les nombreuses décisions que nous avons dû prendre pour le respect de l'intégrité de notre profession, l'avenir de la physiothérapie au Québec et, d'abord et avant tout, pour la protection du public.

Principales résolutions 1998-1999

Chargé de l'administration générale des affaires de l'Ordre, le 22e Bureau a tenu trois réunions régulières et le 23e Bureau a tenu six réunions régulières et une réunion extraordinaire. Quant au Comité administratif, il a tenu au cours du 22e Bureau, deux réunions régulières et au cours du 23e Bureau, cinq réunions régulières et une réunion extraordinaire. Elles se sont toutes déroulées dans le respect des obligations de l'Ordre prévues au *Code des professions*.

Ces réunions ont permis de traiter des priorités de l'Ordre, de prendre les décisions qui s'imposaient dans les dossiers importants pour la protection du public et l'avenir de la profession et de gérer les dossiers de nature plus administrative. En plus des résolutions courantes, les faits saillants de la période et les résolutions adoptées tant par le Bureau que par le Comité administratif se résument comme suit.

Affaires professionnelles

- Adoption du Programme d'inspection professionnelle 1998-1999 et du *Guide de procédures pour les membres du Comité d'inspection professionnelle*.
- Adoption du *Guide d'admission, de procédures d'inscription et de réinscription*.
- Adoption des recommandations du Comité d'admission à l'égard des candidats étrangers et des réinscriptions après plus de trois ans d'absence du Tableau des membres.
- Adoption d'un plan de communication et organisation d'une campagne d'information portant sur la profession au printemps 1999.
- Adoption de la modification de la désignation de l'Ordre pour « Ordre professionnel des physiothérapeutes du Québec ».
- Adoption de la planification triennale 1999-2002 et des priorités pour l'exercice 1999-2000.
- Décision de réintégrer l'Alliance canadienne des organismes de réglementation de la physiothérapie, à titre de membre régulier, à compter du 1er janvier 1999.
- Dossier de l'intégration des thérapeutes en réadaptation physique :
  - décision de procéder à un sondage téléphonique auprès des membres sur le choix de la désignation de l'Ordre dans la perspective d'une intégration ;
  - décision d'informer le président de l'Office des professions du Québec que l'Ordre désire toujours procéder à l'intégration des thérapeutes en réadaptation physique, dans le respect toutefois du modèle de niveaux de responsabilité et du cadre d'intégration des thérapeutes en réadaptation physique, tels que présentés à la présidente de la Société québécoise des thérapeutes en réadaptation physique (SQTRP), le 1er juin 1998, aux bureaux de l'Office.
- Décision d'autoriser les procureurs de l'Ordre à procéder au désistement de l'Ordre appelant la SQTRP et autres intimés et portant le numéro C.A. Mtl 500-09-001026-954 (Norme d'agrément 8.3).
- Rédaction d'un projet de loi particulière sur la physiothérapie et dépôt au ministre de la Justice et responsable de l'application des lois professionnelles et à l'Office des professions du Québec d'un mémoire présentant la demande d'un champ exclusif en physiothérapie.
- Réforme de la santé et des services sociaux :
  - collaboration avec l'Ordre des ergothérapeutes du Québec et l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec afin de poursuivre les actions visant à faire connaître la profession auprès des décideurs.
- Décision de tenir une journée d'étude précongrès sur le diagnostic en physiothérapie.
- Adoption du mémoire *Commentaires présentés à la ministre de l'Éducation sur le document de consultation : L'université devant l'avenir : perspectives pour une politique gouvernementale à l'égard des universités québécoises*.
- Décision de maintenir le cours de « Rééducation posturale globale » dans le Programme de formation continue pour l'année 1999-2000 à certaines conditions.
- Adoption de l'avis de l'Ordre *La pratique de l'ostéopathie par les physiothérapeutes*.
- Adoption de l'avis de l'Ordre *La formation requise pour pratiquer la rééducation périnéale et pelvienne*.
- Adoption de l'avis de l'Ordre *La formation requise pour pratiquer la manipulation et la mobilisation articulaires vertébrales et périphériques*.
- Adoption de la *Position sur l'attribution d'une bourse ou d'une subvention à un membre du Comité de recherche clinique qui présente une demande de bourse*.
- Adoption du slogan « La recherche clinique en physiothérapie, une priorité ! » et décision de l'imprimer sur la papeterie officielle de l'Ordre.
- Adoption du projet de règlement *Code de déontologie des physiothérapeutes*, lequel sera soumis aux membres en 1999-2000.
- Adoption du projet de *Règlement sur le Comité de la formation des physiothérapeutes*.
- Adoption du *Règlement sur la tenue des dossiers, des cabinets de consultation, le maintien des équipements et la cessation d'exercice des physiothérapeutes*.
- Étude des recommandations des membres présents à l'Assemblée générale annuelle 1998.
- Décision de demander à l'Office des professions du Québec une position officielle concernant l'obligation

M121

IMPORTANT NOTE CONCERNING THE FOLLOWING PAGES

THE PAGES WHICH FOLLOW HAVE BEEN FILMED TWICE IN ORDER TO OBTAIN THE BEST REPRODUCTIVE QUALITY

USERS SHOULD CONSULT ALL THE PAGES REPRODUCED ON THE FICHE IN ORDER TO OBTAIN A COMPLETE READING OF THE TEXT.

REMARQUE IMPORTANTE CONCERNANT LES PAGES QUI SUIVENT

LES PAGES SUIVANTES ONT ÉTÉ REPRODUITES EN DOUBLE AFIN D'AMÉLIORER LA QUALITÉ DE REPRODUCTION

LES UTILISATEURS DOIVENT CONSULTER TOUTES LES PAGES REPRODUITES SUR LA FICHE AFIN D'OBTENIR LA LECTURE DU TEXTE INTÉGRAL

micromedia
a division of IHS Canada

20 Victoria Street
Toronto, Ontario M5C 2N8
Tel.: (416) 362-5211
Toll Free: 1-800-387-2689
Fax: (416) 362-6161
Email: info@micromedia.on.ca

pour l'Ordre d'offrir une assurance-responsabilité professionnelle à ses membres.
- Position de l'Ordre à l'égard de l'application du *Règlement modifiant le règlement sur les appareils suppléant à une déficience physique et assurés en vertu de la* Loi sur l'assurance-maladie.

Affaires administratives

Dossiers administratifs

- Élection des membres du Comité administratif.
- Émission de 141 nouveaux permis et 78 réinscriptions.
- Radiation de 159 membres pour non-paiement de la cotisation.
- Adoption des révisions budgétaires trimestrielles et de la planification budgétaire 1999-2000.
- Maintien de la résolution de cotisation telle qu'adoptée en 1998-1999.
- Tenue de la 26e Assemblée générale annuelle des membres à Montréal le 11 juin 1999 et adoption de l'ordre du jour.
- Adhésion à la firme La Professionnelle permettant d'offrir des services aux membres, dont le paiement de la cotisation en plusieurs versements.
- Motion de félicitations au comité organisateur du 10e Symposium annuel d'orthopédie pour l'excellence du travail accompli.
- Adoption du thème du Congrès 2000 « Pleins feux sur nos compétences » et du logo.
- Relocalisation du siège social de l'Ordre au 11e étage aux frais du propriétaire de l'édifice.

Embauche de personnel contractuel

- Embauche de Mmes Sylvie Deschênes, Réjeanne Jutras, Jeanne d'Arc Mailloux, Ruth Perreault et Julie Préfontaine, de MM. Pierre Balthazard et Gilles Vaillancourt à titre d'inspecteurs/enquêteurs sur une base contractuelle d'un an.

Nominations

- Mme Maryse Arsenault, administratrice de la région Bas-Saint-Laurent/Gaspésie, Îles-de-la-Madeleine/Côte-Nord; mandat d'un an.
- Mme Hélène St-Amand, représentante du Bureau au Comité de la recherche clinique en physiothérapie.
- Mmes Louise Courtois et M. Charles Bussières, membres du Comité de révision des plaintes.
- Mme Catherine Gravel-Lizotte à titre d'expert-enquêteur.

Prix d'excellence, bourses et subventions de recherche clinique

- Mme Édith Aston-McCrimmon, récipiendaire du Prix d'excellence de l'Ordre 1999.

Membres du Bureau

Présidente
Mariette L. Lanthier*

Administrateurs élus
Bas-Saint-Laurent/Gaspésie (1)
Îles-de-la-Madeleine/Côte-Nord
Maryse Arsenault

Saguenay/Lac-Saint-Jean (2)
Mario De Bellefeuille

Québec (3)
Réjean Murray

Chaudière-Appalaches (4)
Marie-Josée Gamache

Mauricie/Bois-Francs (5)
Diane Gobeil*

Estrie (6)
Carolyn Ann Jones

Montréal (7)
Ghislaine Lavoie
Hélène Saint-Amand

Laval (8)
Lyne Hébert

Laurentides-Lanaudière (9)
Éric Plante

Montérégie (10)
Danielle Richer

Outaouais (11)
Gilbert Litalien*

Abitibi-Témiscamingue (12)
Nord-du-Québec
Serge Orzes*

Administrateurs nommés
Lucille Millette*
Marc Garon
Charles Bussières

Secrétaire de l'Ordre
Louise Bleau

** Membre du Comité administratif*

- M. Pierre Brassard, récipiendaire du Prix Louise-Brissette 1999.
- M. Denis Martel, récipiendaire du Prix bénévolat 1999.
- Mme Lorraine Masse, récipiendaire du Prix du Conseil interprofessionnel du Québec 1999.
- Mmes Lise Dion, Judith Soicher, Marie-Christine Richard, Chantale Dumoulin, Eileen Kennedy et Sylvie Marchand, MM. Jupiter Nakhla et Jean-Pierre Dumas, récipiendaires de bourses et subventions de recherche clinique.

Assemblée générale annuelle

Date: 5 juin 1998
Lieu: Québec
Nombre de membres présents: 88 membres
Sujets: Rapport de la présidente, rapport des activités du Bureau et du Comité administratif, états financiers 1997-1998, élection des vérificateurs pour l'année 1998-1999
Les membres déposent trois recommandations au Bureau.

pour l'Ordre d'offrir une assurance-responsabilité professionnelle à ses membres.

- Position de l'Ordre à l'égard de l'application du *Règlement modifiant le règlement sur les appareils suppléant à une déficience physique et assurés en vertu de la* Loi sur l'assurance-maladie.

Affaires administratives

Dossiers administratifs

- Élection des membres du Comité administratif.
- Émission de 141 nouveaux permis et 78 réinscriptions.
- Radiation de 159 membres pour non-paiement de la cotisation.
- Adoption des révisions budgétaires trimestrielles et de la planification budgétaire 1999-2000.
- Maintien de la résolution de cotisation telle qu'adoptée en 1998-1999.
- Tenue de la 26e Assemblée générale annuelle des membres à Montréal le 11 juin 1999 et adoption de l'ordre du jour.
- Adhésion à la firme La Professionnelle permettant d'offrir des services aux membres, dont le paiement de la cotisation en plusieurs versements.
- Motion de félicitations au comité organisateur du 10e Symposium annuel d'orthopédie pour l'excellence du travail accompli.
- Adoption du thème du Congrès 2000 « Pleins feux sur nos compétences » et du logo.
- Relocalisation du siège social de l'Ordre au 11e étage aux frais du propriétaire de l'édifice.

Embauche de personnel contractuel

- Embauche de Mmes Sylvie Deschênes, Réjeanne Jutras, Jeanne d'Arc Mailloux, Ruth Perreault et Julie Préfontaine, de MM. Pierre Balthazard et Gilles Vaillancourt à titre d'inspecteurs/enquêteurs sur une base contractuelle d'un an.

Nominations

- Mme Maryse Arsenault, administratrice de la région Bas-Saint-Laurent/Gaspésie, Îles-de-la-Madeleine/Côte-Nord; mandat d'un an.
- Mme Hélène St-Amand, représentante du Bureau au Comité de la recherche clinique en physiothérapie.
- Mme Louise Courtois et M. Charles Bussières, membres du Comité de révision des plaintes.
- Mme Catherine Gravel-Lizotte à titre d'expert-enquêteur.

Prix d'excellence, bourses et subventions de recherche clinique

- Mme Édith Aston-McCrimmon, récipiendaire du Prix d'excellence de l'Ordre 1999.

Présidente
Mariette L. Lanthier*

Administrateurs élus
Bas-Saint-Laurent/Gaspésie (1)
Îles-de-la-Madeleine/Côte-Nord
Maryse Arsenault
Saguenay/Lac-Saint-Jean (2)
Mario De Bellefeuille
Québec (3)
Réjean Murray
Chaudière-Appalaches (4)
Marie-Josée Gamache
Mauricie/Bois-Francs (5)
Diane Gobeil*
Estrie (6)
Carolyn Ann Jones
Montréal (7)
Ghislaine Lavoie
Hélène Saint-Amand
Laval (8)
Lyne Hébert
Laurentides-Lanaudière (9)
Éric Plante
Montérégie (10)
Danielle Richer
Outaouais (11)
Gilbert Litalien*
Abitibi-Témiscamingue (12)
Nord-du-Québec
Serge Orses*

Administrateurs nommés
Lucille Millette*
Marc Garon
Charles Bussières

Secrétaire de l'Ordre
Louise Bleau

** Membre du Comité administratif*

- M. Pierre Brassard, récipiendaire du Prix Louise-Brissette 1999.
- M. Denis Martel, récipiendaire du Prix bénévolat 1999.
- Mme Lorraine Masse, récipiendaire du Prix du Conseil interprofessionnel du Québec 1999.
- Mmes Lise Dion, Judith Soicher, Marie-Christine Richard, Chantale Dumoulin, Eileen Kennedy et Sylvie Marchand, MM. Jupiter Nakhla et Jean-Pierre Dumas, récipiendaires de bourses et subventions de recherche clinique.

Assemblée générale annuelle

Date: 5 juin 1998
Lieu: Québec
Nombre de membres présents: 88 membres
Sujets: Rapport de la présidente, rapport des activités du Bureau et du Comité administratif, états financiers 1997-1998, élection des vérificateurs pour l'année 1998-1999
Les membres déposent trois recommandations au Bureau.

Affaires professionnelles

Cynthia Carsley, pht, M.Sc.A.
Coordonnatrice des affaires professionnelles

L'exercice 1998-1999 a été marqué par l'évolution de différents dossiers afin de répondre aux demandes d'un environnement professionnel et politique exigeant. En collaboration avec la présidente, les comités et les bénévoles de l'Ordre, de nombreux dossiers ont été traités.

Dossiers professionnels

Au chapitre de la réforme du système professionnel, nous avons maintenu notre participation au sein du Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ) et avons consacré des ressources importantes au dossier de l'intégration des thérapeutes en réadaptation physique. Une demande d'un champ professionnel exclusif en physiothérapie a en outre été soumise, en juin 1998, au ministre responsable de l'application des lois professionnelles et à l'Office des professions du Québec.

L'Ordre a maintenu par ailleurs sa collaboration avec ses partenaires externes. Par exemple, l'Ordre a siégé à titre de membre du comité organisateur de la Semaine québécoise des personnes handicapées, du 3 au 9 décembre 1998. Nous avons aussi participé à l'étude chapeautée par la Confédération des organismes de personnes handicapées du Québec (COPHAN) ainsi qu'avec le ministère de la Santé et des Services sociaux concernant le *Règlement modifiant le règlement sur les appareils suppléant à une déficience physique et assurés en vertu de la* Loi sur l'assurance-maladie.

La Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST) et l'Ordre ont échangé sur plusieurs sujets ayant trait aux traitements physiothérapiques dispensés aux travailleurs accidentés et nous avons conjointement tenu, le 22 septembre 1998, une soirée d'information intitulée *Le physiothérapeute, un partenaire important de la CSST.* Nous avons également poursuivi notre collaboration avec la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) sur des projets liés au traitement des personnes atteintes de troubles associés à l'entorse cervicale (TAEC).

Le Bureau de l'Ordre a adopté, le 18 septembre 1998, un avis relatif à la formation requise pour pratiquer la rééducation périnéale et pelvienne. Suite à la journée d'étude sur la pratique de l'approche ostéopathique par les physiothérapeutes, tenue en novembre 1997, l'Ordre a émis en mai 1998 un avis et un document de référence relatif à la pratique de l'ostéopathie par les physiothérapeutes.

Nous avons finalisé et expédié en février 1999 notre mémoire intitulé *L'engagement des physiothérapeutes dans le projet consolidation 1999-2002 de la Régie régionale de la santé et des services sociaux de la Mauricie et du Centre du Québec.*

Au cours de l'année, l'Ordre a pris part à divers colloques, conférences, congrès et téléconférences liés au domaine de la physiothérapie dans le but de maintenir la visibilité de la profession et d'être à la fine pointe de l'évolution de la science et de la pratique professionnelle.

Comités-conseils

Les comités-conseils ont été appelés à travailler à l'élaboration de normes de pratique, à la réalisation d'activités de communication avec le public, au développement de cours de formation continue ainsi qu'à divers projets liés à la pratique basée sur des preuves scientifiques. Le Comité administratif de l'Ordre a rencontré les responsables des comités-conseils afin d'étudier l'efficacité de leur fonctionnement face aux nouveaux rôles confiés par la direction.

Formation continue

Le Bureau a adopté en janvier 1999 le *Guide de fonctionnement de la formation continue.* Ce guide détaille entre autres le fonctionnement du Comité de la formation continue dont le mandat consiste à élaborer et évaluer sur une base régulière des stratégies en vue d'offrir des activités de formation structurées et non structurées aux membres de l'Ordre. Il explique en outre le processus d'évaluation des cours en regard des critères établis afin de s'assurer que les politiques du Programme de formation continue respectent les besoins actuels et sont articulées en accord avec l'évolution de la science et de la technologie. Ce guide a donc été développé dans une perspective d'amélioration constante du Programme de formation continue et dans le but d'obtenir l'accréditation des cours par la Société de formation et d'éducation continue (SOFEDUC).

Le *Programme de formation continue 1998-1999* a été distribué aux membres de l'Ordre et il comportait plus de 40 activités de formation. Pour l'année 1999-2000, nous avons travaillé à l'élaboration d'un programme davantage axé sur la pratique professionnelle et à la fine pointe de la science et de la technologie. Des comités *ad hoc* d'approbation des cours ont évalué huit cours qui seront offerts dans le cadre de la programmation 1999-2000, et ce processus d'évaluation continuera sur une base régulière durant l'année. L'électrothérapie, la géronto-gériatrie, l'orthopédie, la neurologie, la pédiatrie, l'uro-gynécologie et la recherche clinique font partie des domaines représentés dans les activités de formation continue.

L'Ordre a maintenu par ailleurs une étroite collaboration avec les professeurs en thérapie manuelle reconnus par la Canadian Academy of Manipulative Therapy afin d'offrir aux membres l'accès aux examens de niveau I et II et de maintenir à jour leurs compétences et leurs connaissances dans ce domaine.

Bureau du Syndic

Paul Marcoux, pht
Syndic
Pierre Allard, pht, MBA
Syndic adjoint

Le Bureau du Syndic a pour mandat de faire enquête suite à une information selon laquelle un(e) physiothérapeute aurait commis une infraction aux dispositions du *Code des professions* ou aux règlements de l'Ordre.

Le Bureau du Syndic a été saisi de renseignements concernant 58 situations pouvant présenter un questionnement d'ordre déontologique et/ou réglementaire. Parmi celles-ci, 13 ont donné lieu à une enquête.

Au cours de l'exercice 1998-1999, le Bureau du Syndic a transféré un dossier au Comité d'inspection professionnelle (CIP). Pour sa part, le CIP n'a pas transféré de dossier au Bureau du Syndic.

Suivi des demandes d'enquêtes

Dossiers actifs en début d'année	3
Nouveaux dossiers	12
Dossiers traités	14
Dossiers fermés	12
Dossiers en cours au 31 mars	3

Plaintes

Les signalements ayant fait l'objet d'une enquête concernaient les domaines suivants.

Gestes à caractère sexuel	3
Tenue des dossiers	2
Intervention dans les affaires personnelles du client	2
Multiplication des traitements sans raison suffisante	1
Publicité quant au niveau de compétence	1
Récupération d'honoraires dus	1
Traitement douloureux	1
Abus de confiance et procédés déloyaux envers un confrère	1

Deux plaintes ont été déposées devant le Comité de discipline conformément à l'article 123 du *Code des professions*.

Conciliation et arbitrage des comptes

Le Bureau du Syndic n'a reçu aucune demande en cette matière au cours de l'exercice financier 1998-1999.

Usurpation du titre

La surveillance du titre s'est effectuée grâce à la participation des membres de l'Ordre et des administrateurs du Bureau. Nous n'avons eu aucun signalement au cours de cette année.

Communications

Christine Lajoie
Coordonnatrice des communications

Information des membres

Publications

Le Service des communications a produit trois éditions de la revue *Physio-Québec* et quatre éditions du bulletin *Physio-Info*. Il a coordonné la production du *Rapport annuel 1997-1998* et du *Programme de formation continue 1998-1999*.

Information du public

Dépliants

Le Service a vu à la réédition de deux dépliants d'information s'adressant au public intitulés *Confiez vos maux à votre physio* et *Se mouvoir en harmonie*.

Campagnes d'information et de promotion

Dans le cadre de son plan global de communication visant à informer le public et accroître la visibilité de la profession, l'Ordre a concentré une importante partie de ses activités aux campagnes d'information et de promotion au cours des printemps 1998 et 1999.

Afin de souligner la Semaine nationale de la physiothérapie en avril 1998, l'Ordre a lancé une campagne d'information dans les principaux quotidiens et hebdomadaires du Québec. Cette campagne visait à sensibiliser les décideurs et la population à l'importance de la physiothérapie grâce à une annonce de format ½ page intitulée « Mettez toutes les chances de votre côté… assurez-vous de consulter un physiothérapeute ». Un cahier spécial sur la physiothérapie a également été parrainé dans le journal *Le Soleil*. La campagne a été étoffée d'une opération de relations de presse donnant lieu à plus de 45 articles publiés dans les journaux et un nombre record d'entrevues réalisées à la radio et à la télévision.

Beaucoup d'efforts ont aussi été consentis à la préparation d'une campagne de promotion, d'une tournée médiatique et à la participation de l'Ordre à la Semaine nationale de la physiothérapie devant avoir lieu au printemps 1999.

Une campagne de promotion a été menée dans plus de 65 hebdomadaires du Québec. Des annonces traitant de thèmes variés ont été publiées pendant trois semaines. Les thèmes choisis visaient à situer le rôle du physiothérapeute en ce qui a trait au traitement des maux de dos, cause importante d'absentéisme, au traitement des entorses cervicales suite à un accident d'automobile ainsi qu'aux ser-

vices à domicile offerts aux personnes âgées comme une alternative efficace à l'hospitalisation suite à une chute.

Un questionnaire invitant la population à mesurer ses connaissances dans le domaine de la physiothérapie a été publié lors de la Semaine nationale de la physiothérapie. Cette campagne de promotion québécoise a rejoint plus de 1894067 personnes!

Une tournée médiatique provinciale a appuyé notre campagne de promotion. Afin de sensibiliser la population à la confusion qui existe entre le rôle du physiothérapeute et celui d'autres intervenants dans le domaine de la physiothérapie, l'Ordre a tenu des conférences de presse dans huit grandes villes québécoises, celles de Montréal et de Québec portant principalement sur la demande d'une reconnaissance d'exclusivité au champ professionnel de la physiothérapie. Cette tournée a permis de relever plus de 41 mentions (reportages, entrevues et articles) dans la presse écrite et électronique.

Dans le cadre de la Semaine nationale de la physiothérapie, plus d'une centaine de dossiers de presse ont été expédiés aux médias québécois. Les efforts de l'Ordre conjugués à ceux des correspondants régionaux et des membres désireux de promouvoir la profession ont porté fruit puisqu'une soixantaine d'articles ont été publiés dans les journaux.

Activités de presse

Au cours de l'exercice, l'Ordre a participé à la production de cahiers spéciaux portant sur le système professionnel québécois, la santé et la Semaine québécoise des personnes handicapées dans *Le Devoir* et *Le Journal de Montréal*. Enfin, une annonce visant à sensibiliser les décideurs du réseau des CLSC a été placée dans le *Magazine de l'Association des CLSC et CHSLD* pour une période d'un an.

Autres activités

L'Ordre a pris part au congrès de l'Association des CLSC et CHSLD qui a eu lieu à Montréal en mai 1998. Grâce à son kiosque d'information, l'Ordre a rencontré les représentants des conseils d'administration et directeurs généraux des CLSC et CHSLD et leur a fait valoir l'importance d'offrir des services de physiothérapie dispensés par des physiothérapeutes dans leur établissement. L'Ordre a participé également au Symposium étudiant d'ergothérapie et de physiothérapie (OPSEP) qui a eu lieu à l'Université McGill en février 1999. Enfin, à l'occasion du 25e anniversaire de reconnaissance de l'Ordre au sein du système professionnel québécois, le Service des communications a organisé un souper-gala et a vu à la création d'un nouveau prix d'excellence visant à honorer des physiothérapeutes qui, par leurs actions, ont contribué de façon remarquable à l'avancement et au rayonnement de la profession.

Enfin, le Service des communications a orchestré les activités du Comité permanent du congrès, du Comité étudiant et participé aux réunions du 10e Symposium annuel d'orthopédie ainsi que du Congrès 2000 de l'Ordre. Le Service a assumé en outre un rôle d'expert-conseil en matière de stratégies de communication et de soutien technique auprès de la direction, des services et comités-conseils de l'Ordre.

Inspection professionnelle

Suzanne Darveau, pht, D.S.A.
Coordonnatrice de l'inspection professionnelle

Au cours de l'exercice 1998-1999, la consolidation et le rodage des activités du Service d'inspection professionnelle ont été des priorités. Pour compléter le *Guide de procédures pour les inspecteurs/enquêteurs* produit au cours de l'exercice précédent, le *Guide de procédures pour les membres du Comité d'inspection professionnelle (CIP)* a été élaboré. Les outils d'évaluation et d'analyse ont en outre fait l'objet d'une constante révision.

Guidée par le souci d'uniformiser les procédés d'inspection, l'équipe de l'inspection professionnelle a participé à deux journées de travail. Une étude de l'impact des visites de vérification générale effectuée par l'entremise de relances par dossiers est présentement en cours.

L'équipe de l'inspection professionnelle a constaté une amélioration significative de la conformité des membres au *Règlement sur la tenue des dossiers et des cabinets de consultation des physiothérapeutes*. En effet, 69% des dossiers étudiés cette année par le CIP ont été jugés conformes par rapport à 48% l'année précédente.

Nous maintenons une participation active aux travaux du Forum sur l'inspection professionnelle du Conseil inter-

Inspection professionnelle

Évaluer la compétence pour la reconnaître et l'améliorer

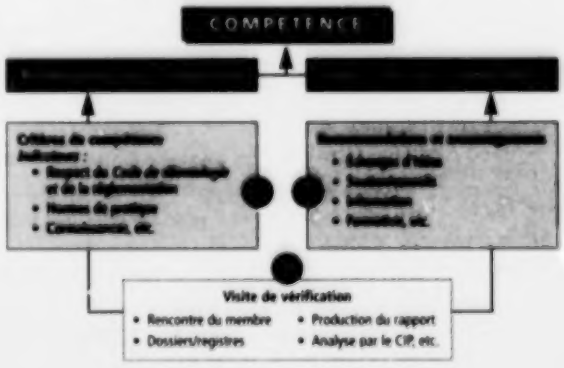

professionnel du Québec (CIQ) qui regroupe un représentant de l'inspection professionnelle de chaque ordre. Les inspecteurs/enquêteurs et les membres du CIP ont bénéficié d'une formation sur mesure offerte par le CIQ et ayant trait à l'inspection professionnelle.

La philosophie et les orientations du Service d'inspection professionnelle étant d'« Évaluer la compétence pour la reconnaître et l'améliorer », l'approche informative et éducative demeure une des principales préoccupations de l'équipe de l'inspection professionnelle de l'Ordre.

Veuillez vous référer à la rubrique « Rapport des comités » pour connaître les activités réalisées en cours d'année.

Services administratifs

Dominique Serre, B.A.A.
Coordonnatrice des services administratifs

Planification budgétaire

Les Services administratifs de l'Ordre assument la responsabilité de la préparation des prévisions budgétaires et de leur révision ainsi que la production de tout rapport lié aux états financiers.

L'exercice financier 1998-1999 a enregistré un surplus de 77 840 $ faisant ainsi passer la valeur nette de l'Ordre à 147 161 $. Il va sans dire que les profits réalisés à la suite de l'organisation d'une activité comme le 10e Symposium annuel d'orthopédie a fortement contribué à l'obtention d'un tel résultat. Vous êtes invités à consulter la rubrique « Rapport du vérificateur et états financiers » pour de plus amples détails.

Système informatique

Compte tenu de l'accroissement des besoins en matière d'outils de communication, l'Ordre est maintenant relié à Internet et tous les employés de l'Ordre ont leur propre adresse électronique.

Dans le but par ailleurs d'augmenter le contrôle et l'efficacité de notre département de comptabilité et de répondre ainsi à une recommandation de nos vérificateurs, l'Ordre a fait l'acquisition d'un nouveau logiciel de comptabilité plus efficace et plus performant.

Autres dossiers

Afin d'améliorer les services offerts aux membres, l'Ordre a conclu une entente avec la corporation de services La Professionnelle. Cet organisme offre aux membres un éventail de services et d'avantages fort intéressants, lesquels leur permettent de faire des économies appréciables.

Nous avons aussi négocié une entente avec la compagnie Financement Calico inc., afin d'offrir à nos membres la possibilité de s'acquitter du paiement de leur cotisation annuelle en plusieurs versements.

Dans un autre ordre d'idées, les Services administratifs ont eu fort à faire à l'automne 1998, avec la relocalisation du siège social de l'Ordre au 11e étage du même édifice et ce, à la demande des propriétaires qui en ont assumé entièrement les coûts.

Outre ces dossiers d'envergure, les Services administratifs ont assumé un rôle de soutien auprès des autres services, favorisant ainsi un déroulement harmonieux de l'ensemble des activités administratives de l'Ordre. Il s'agit principalement des activités liées à la comptabilité, à la coordination des opérations informatiques, à la gestion du Tableau des membres et des ressources physiques et matérielles.

Comités liés à la protection du public

Discipline

Présidente
Me Carole Marsot

Secrétaire
Yvonne Ouellet

Membres
Élaine Assaly, Aline Authier, Lyse Bernier, Nicole Bernier, Jocelyne Caya, Louise Collette, Michèle Comtois, Maria De Notariis, Lois Finch, Marie Fournier, France Goulet, Sylvie Grégoire, Lynn Hartwell, Daniel Hétu, Marie Jutras-Gravel, Doreen Killens, Anne Labrecque, Rolland Lamarche, Yvon Legris, Manon Leroux, Christian Murie, Lorraine Nadeau-Pelletier, Vincent Piette, Jocelyne Saint-Laurent, Suzanne Sanschagrin, Johanne Tardif

Mandat
Conformément à l'article 116 du *Code des professions* (L.R.Q., chapitre C-26), le Comité de discipline est saisi de toute plainte formulée contre un professionnel pour infraction aux dispositions du *Code des professions*, de la Loi constituant l'ordre dont il est membre ou des règlements adoptés conformément au présent Code ou à ladite Loi.

Activités réalisées
Le Comité a été saisi de trois plaintes au cours du présent exercice. La nature de ces plaintes se répartit comme suit :

- une plainte en vertu de l'article 127 du *Code des professions* a été entendue les 3 novembre 1997, 19 octobre et 11 décembre 1998 et se poursuivra au cours de la présente année* ;
- une plainte visant le *Code de déontologie des physiothérapeutes* (article 3.02.01) a été entendue le 6 avril 1998. Sanction : amende de 750$ pour chacun des 13 chefs d'infraction, radiation temporaire de deux jours et déboursés ;
- une plainte visant le *Règlement sur la tenue des dossiers et des cabinets de consultation des physiothérapeutes* (article 2.02 f) a été entendue le 11 février 1999. Sanction : amende de 650$ pour chacun des sept chefs d'infraction et déboursés ;
- quatrième plainte : audition à venir.

* Plainte déposée au cours de l'exercice précédent.

Formation en physiothérapie

Présidente
Mariette L. Lanthier

Membres
Bertrand Arsenault, directeur du programme de physiothérapie, Université de Montréal ; Édith Aston-McCrimmon, directrice du programme de physiothérapie, Université McGill ; Cynthia Carsley, coordonnatrice des affaires professionnelles ; Manon Éthier-Rollin, secrétaire ; Ghislaine Lavoie, représentante du Bureau ; Vincent Piette, directeur du programme de physiothérapie, Université Laval

Mandat
Le mandat consiste à soumettre aux organismes ou groupements représentés au sein du Comité ainsi qu'à l'Office des professions du Québec, à la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec, au Comité des programmes du ministère de l'Éducation et du Conseil des universités et au représentant institutionnel de chaque université mentionnée à l'article 2.01, des recommandations au sujet des questions suivantes :

- les programmes d'étude en physiothérapie et les stages de formation professionnelle ;
- les examens et autres mécanismes d'évaluation ;
- les examens professionnels ;
- la formation continue.

Activités réalisées
Au cours des trois rencontres tenues, les points suivants ont fait l'objet du plan d'action du Comité et des discussions :

- la diffusion d'informations sur les différents dossiers de l'Ordre ;
- les mécanismes de contrôle d'accès à la profession, en particulier la maîtrise professionnelle ;
- la reconnaissance de spécialités en physiothérapie ;
- l'adéquation de l'acquisition des connaissances et des compétences par rapport à la protection du public, le contingentement des étudiants dans les universités ;
- la transition au nouveau *Règlement sur le Comité de la formation des physiothérapeutes*.

Inspection professionnelle

Présidente
Pauline B. Cross

Coordonnatrice et secrétaire
Suzanne Darveau

Membres
Charles Boily, Éric Bourdeau, Lise Dupont, Luc J. Hébert

Inspecteurs/enquêteurs
Pierre Balthazard, Sylvie Deschênes, Réjeanne Jutras, Jeanne d'Arc Mailloux, Ruth Perreault, Julie Préfontaine, Nathalie Savard*, Gilles Vaillancourt
* Démission en octobre 1998.

Mandat
Le Comité d'inspection professionnelle (CIP) de l'Ordre surveille l'exercice de la profession des membres et procède notamment à la vérification des dossiers, livres et registres tenus par les physiothérapeutes dans l'exercice de leur profession ainsi que des appareils et équipements relatifs à cet exercice.

Réunions du Comité
Le Comité a tenu dix rencontres régulières et une journée de travail en vue d'améliorer les outils utilisés.

Programme de surveillance générale de la profession
Le Service d'inspection professionnelle a orchestré 188 visites de vérification générale. Les membres inspectés ont été choisis au hasard et selon les critères suivants:

- aucune inspection depuis 1990;
- secteur privé dans l'une des régions suivantes: Québec (3), Mauricie/Bois-Francs (4), Estrie (5), Montréal et environs (6, 13, 14, 15, 16), Outaouais (7).

Synthèse des suivis suite aux visites de vérification générale
Dans un contexte d'éducation et d'information, la relance par demande de dossiers a été privilégiée. Au 31 mars 1999, 16 rapports faisant suite aux 188 visites effectuées étaient à l'étude. Dans le cadre de ses rencontres régulières, le CIP a analysé 186 rapports de visite dont 129 ont été jugés conformes aux normes de pratique, 53 ont fait l'objet d'une relance par demande de dossiers et 4 membres ont eu une visite de relance.

Enquêtes particulières
Le CIP a effectué trois enquêtes particulières suite à des signalements. Les suivis se sont concrétisés par deux relances de demande de dossiers et une lettre de recommandation.

Recommandation du CIP pour un stage de perfectionnement
Le CIP n'a fait aucune recommandation pour qu'un membre de l'Ordre soit tenu de suivre un stage de perfectionnement.

Recommandation du CIP pour une limitation du droit de pratique
Le CIP n'a fait aucune recommandation en regard d'une limitation du droit de pratique d'un membre.

Règlements

Responsable
Christian Murie

Membres
Louise Bleau, secrétaire de l'Ordre; M[e] Karl Delwaide, conseiller juridique; Carolyn Ann Jones, responsable du Bureau; Jeannot Laliberté

Mandat
Le Comité a pour mandat de maintenir à jour la réglementation de l'Ordre professionnel des physiothérapeutes du Québec en révisant de façon régulière les règlements et en faisant les recommandations nécessaires au Bureau. Le Comité doit également élaborer des moyens de diffuser l'information sur la réglementation de l'Ordre auprès des membres et à tout organisme ou groupe concerné.

Activités réalisées
Le Comité a tenu trois réunions au cours desquelles il a procédé à:

- la révision du *Code de déontologie des physiothérapeutes* afin de se conformer au *Code des professions* en y intégrant le règlement sur la publicité;
- la fusion du *Règlement sur la tenue des dossiers et des cabinets de consultation des physiothérapeutes* avec le *Règlement sur la cessation d'exercice d'un membre de l'Ordre professionnel des physiothérapeutes du Québec;*
- la révision du *Règlement sur la représentation régionale au Bureau de l'Ordre professionnel des physiothérapeutes du Québec;*
- la correction du libellé de l'article 35 du *Règlement sur le Comité d'inspection professionnelle de l'Ordre professionnel des physiothérapeutes du Québec.*

Révision des plaintes

Membres

Physiothérapeutes: Louise Courtois, Monique Courtois, Michèle M. Rousseau, Ghyslaine Samson-Saulnier; représentants du public: Charles Bussières, Raymond Rocheleau, Marie-Thérèse Roy

Mandat

Ce comité a pour mandat de donner, à toute personne qui le lui demande et qui a déjà demandé au Syndic la tenue d'une enquête, un avis relatif à la décision du Syndic ou du Syndic adjoint de ne pas porter plainte contre un(e) physiothérapeute devant le Comité de discipline de l'Ordre.

Conformément à l'article 123.3 du *Code des professions*, les membres du Comité de révision de l'Ordre sont nommés par le Bureau.

Activités réalisées

Aucune plainte n'a été déposée au Comité de révision pour l'année 1998-1999.

Autres comités

Admission

Responsable

Édith Aston-McCrimmon

Membres

Bertrand Arsenault, Louise Bleau, secrétaire de l'Ordre, Pierrette Boisvert, Daniel Hétu, Vincent Piette

Mandat

Le Comité d'admission a pour mandat principal d'étudier les dossiers de tous les candidats qui déposent une demande d'admission pour inscription au Tableau des membres de l'Ordre.

Le Comité étudie également les demandes de retour à la pratique après plus de trois ans d'absence clinique et fait des recommandations au Bureau.

Activités réalisées

Le Comité s'est réuni à quatre reprises. Au cours de ces rencontres, le *Guide d'admission, de procédures d'inscription et de réinscription* a été mis à jour. Les membres du Comité ont aussi rencontré le chef du Service des équivalences d'études du ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration.

Le Comité a étudié 20 dossiers de requérants étrangers. Tous les candidats ont été refusés pour formation de base insuffisante. Quatre requérants ont complété leur équivalence de formation et sont devenus membres de l'Ordre. Le Comité a également étudié 13 demandes de retour à la pratique après une absence de plus de trois ans au Tableau des membres de l'Ordre.

Congrès 2000

Président

Yvon Legris

Membres

Chantal Bournival, Simon Brouillard, François Cadoret, François Désilet, Lise Dion, Martin Dugal, Daniel Gervais, Diane Gobeil, représentante du Bureau, Josée Guay, Christine Lajoie, représentante de l'Ordre, Josée Massicotte, Julie Rodrigue, Johanne Rondeau-Savignac, Denise Trudel

Activités réalisées

Le Comité organisateur a tenu neuf réunions afin d'organiser le Congrès 2000 de l'Ordre. Il a ainsi travaillé à l'élaboration d'un thème, commencé les démarches en vue de produire un programme scientifique solide et varié, élaboré le déroulement technique, établi un budget précis, créé une affiche de type calendrier et rédigé sur une base régulière des articles dans la revue *Physio-Québec* pour promouvoir l'événement auprès des membres. Il a aussi vu au recrutement d'exposants et à la recherche de commanditaires et planifié l'organisation d'activités sociales enrichissantes.

Étudiant

Responsable

Christine Lajoie

Membres

Jean-Philippe Boivin, Université Laval; Nicolas Houlachi, Université de Montréal; Jen Sailofsky, Université McGill

Mandat

Le Comité a pour mandat d'accroître la visibilité de l'Ordre au sein de la communauté étudiante en physiothérapie et d'informer les étudiants sur le rôle de leur ordre professionnel et leur propre rôle en tant que futur physiothérapeute. Il vise à favoriser la participation des étudiants aux activités de l'Ordre et à accroître leur sentiment d'appartenance à la communauté des physiothérapeutes.

Activités réalisées

Le Comité a tenu deux rencontres au cours de l'exercice 1998-1999. Les travaux ont donné lieu à l'adoption d'une politique d'adhésion gratuite à l'Ordre pour les étudiants des trois années en physiothérapie ainsi qu'à l'organisation d'activités variées:

- organisation de dîners-rencontres avec la présidente de l'Ordre et les étudiants de chacune des universités

pour discuter des dossiers de l'heure en matière de physiothérapie et répondre aux questions des étudiants;
- participation à la rédaction d'articles dans les journaux étudiants et achat de publicité;
- organisation de midi-conférences avec la participation de physiothérapeutes œuvrant dans différents secteurs de la physiothérapie;
- mise sur pied d'un réseau de parrainage visant à permettre aux étudiants d'échanger avec des physiothérapeutes sur la réalité du marché du travail et d'obtenir des réponses à leurs questions sur divers aspects de la profession.

Internat

Responsable
Pauline B. Cross

Membres
Lise Dupont, Eva Lessard, Louise Marcoux, Christiane Raymond

Représentante de l'Ordre
Suzanne Darveau

Secrétaire
Yvonne Ouellet

Activités réalisées
Suivi de l'internat 1997: placement de trois internes ayant un échec de reprise d'internat.

Normes de pratique

Responsable
Cynthia Carsley

Membres
Mary-Ann Dalzell, Diane Gobeil, représentante du Bureau, Réjeanne Jutras

Mandat
Le Comité a pour mandat d'étudier et d'élaborer des normes de pratique relatives au champ de la physiothérapie.

Activités réalisées ou en cours
Un avis intitulé *La pratique de l'ostéopathie par les physiothérapeutes* et un document de référence ont été élaborés au cours de l'année et adoptés par le Bureau en mai 1998.

Permanence du congrès

Responsable
Christine Lajoie

Membres
Madeleine Bergeron, Michèle Comtois, Jacynthe Giguère, Anne Labrecque, Paul Marcoux, Danielle Richer, Carmel Trudel

Mandat
Le Comité a pour mandat d'étudier les recommandations du comité organisateur de chaque congrès de l'Ordre et de mettre à jour le *Guide d'organisation de congrès*. Le Comité revoit aussi la structure du congrès, les politiques établies, en évalue la pertinence et fait ses recommandations au Bureau. Il assure le lien avec le Comité organisateur local et agit à titre de comité-conseil auprès de ses membres.

Activités réalisées
Le Comité a tenu une réunion au cours de laquelle il a mis à jour la politique de dépenses du comité organisateur et la politique sur les frais couverts pour les conférenciers. Des recommandations concernant les logiciels à utiliser pour gérer les inscriptions et les finances ont été formulées. Une première recherche sur les firmes spécialisées dans l'organisation d'événements spéciaux a été amorcée. Enfin, un comité restreint chargé de voir à la mise à jour du *Guide d'organisation de congrès* a été mis sur pied. Le sous-comité a tenu une réunion.

Physiothérapeutes gestionnaires en pratique privée

Responsables
Cynthia Carsley, Paul Marcoux

Membres
Maryse Arsenault, Alain Chénier, Tara Connor, Jean Fecteau, Émilie Gagnon-Hamel, Denis Pelletier, Diana Perez, Brigitte Poulet, Nicole St-Antoine, Margaret Thorne

Mandat
Le Comité a pour mandat d'agir à titre de comité-conseil auprès de la présidence et du Bureau de l'Ordre concernant des dossiers d'intérêts pour le secteur privé et de mener à terme les mandats qu'on lui confie tels que l'évaluation des besoins de formation continue et l'élaboration de normes de pratique.

Activités réalisées ou en cours
Une première rencontre du Comité a eu lieu en mars 1999. Le Comité a statué sur la mise sur pied de mécanismes de communication efficaces afin de mieux informer les organismes gouvernementaux tels que la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) et la

Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST) sur la réalité de la pratique privée en physiothérapie.

Recherche clinique en physiothérapie

Présidente
Manon Pilon

Secrétaire
Cathy Rossi

Représentante de l'Ordre
Cynthia Carsley

Membres
Mary-Ann Dalzell, Antoinette Di Re, Jean-Pierre Dumas, Isabelle Gagnon, Joanne Goldberg, Denise Ouellet, Éric Parent, Lucie Poulin, Hélène St-Amand, représentante du Bureau, Bonnie Swaine

Démissions en cours d'année
Chantale Dumoulin, Marc Perron

Sous-comité d'évaluation des demandes de bourses et de subventions
Bertrand Arsenault, Gilbert Chartier, Anne Durand, Christiane Gauthier-Gagnon, Manon Pilon

Sous-comité de la formation
Antoinette Di Re, Jean-Pierre Dumas, Éric Parent, Bonnie Swaine

Sous-comité de la promotion
Isabelle Gagnon, Joanne Goldberg, Lucie Poulin, Cathy Rossi

Mandat
Le mandat du Comité est de promouvoir la recherche clinique des physiothérapeutes par la promotion, la formation et la distribution de bourses et subventions de recherche aux membres de l'Ordre.

Activités réalisées ou en cours
Le Comité s'est réuni à cinq reprises au cours de l'année. Plusieurs nouveaux membres se sont joints au Comité permettant ainsi de poursuivre un travail dynamique amorcé au sein des trois sous-comités suivants: évaluation des demandes de bourses et de subventions, formation et promotion.

Le 20 novembre 1998, le Bureau a adopté un slogan devant être imprimé sur la papeterie officielle de l'Ordre: « La recherche clinique en physiothérapie, une priorité! ». Le 12 mars 1999, le Bureau de l'Ordre a adopté la *Position sur l'attribution d'une bourse ou d'une subvention à un membre du Comité de recherche clinique qui présente une demande de bourse.*

Le Comité a vu en outre à l'établissement de mécanismes de fonctionnement et de procédures de distribution des fonds afin d'établir clairement les obligations des récipiendaires, de voir à la distribution des subventions en deux versements et de faire le suivi auprès des récipiendaires. Une représentante du Comité, M^me^ Denise Ouellet, siège aussi au comité organisateur du Congrès 2000 de l'Ordre (sous-comité scientifique) dans le but d'assurer la visibilité de la recherche clinique et des récipiendaires de bourses et de subventions de recherche.

Sous-comité d'évaluation des demandes de bourses et de subventions
Le sous-comité a procédé à l'étude des demandes de bourses et de subventions de recherche. Il a recommandé à l'Ordre l'attribution de cinq subventions de 5000$ pour des projets de recherche clinique soumis par des cliniciens ainsi que deux bourses de 5000$ pour des projets de recherche soumis pour étude de 2^e^ cycle de type recherche. Une bourse de 3500$ pour étude de 2^e^ cycle de type professionnel a été accordée par l'Ordre.

Récipiendaires des subventions de recherche clinique de 5000$
M^me^ Chantale Dumoulin pour son projet *Étude de fiabilité des mesures dynamométriques du plancher pelvien à partir d'un nouveau dynamomètre « le dynamomètre de Montréal ».*
M. Jean-Pierre Dumas pour son projet *Étude du pouvoir discriminant de variables utilisées dans l'évaluation clinique de différents types de céphalées.*
M^me^ Eileen Kennedy pour son projet *Motor Skill Acquisition in Occipital Plagiocephaly.*
M. Jupiter Nakhla pour son projet *La capacité d'augmentation de la vitesse de marche chez les personnes âgées à risque de chute: l'indice Vmax-Vconf.*
M^me^ Sylvie Marchand pour son projet *Étude de validité de critère des mesures de l'amplitude articulaire de la flexion lombaire prise par le test de Schober modifié-modifié chez une clientèle présentant une lombalgie.*

Récipiendaires de la bourse de 5000$ pour étude de 2^e^ cycle de type recherche
M^me^ Lise Dion pour son projet *Développement et validation d'un test clinique pour évaluer la capacité de se lever pour marcher d'adultes ayant subi un accident vasculo-cérébral.*
M^me^ Judith Soicher pour son projet *Clinical Indicators of Health Status and Health Related Quality of Life in COPD.*

Récipiendaire de la bourse de 3500$ pour étude de 2^e^ cycle de type professionnel
M^me^ Marie-Christine Richard, diplôme de 2^e^ cycle en ergonomie et en intervention en santé et en sécurité au travail.

Sous-comité de la formation
Le sous-comité a vu à l'élaboration de deux cours de formation continue.

- Volet I: Lecture critique de la littérature scientifique en sciences de la santé.
- Volet II: La mesure des résultats en physiothérapie: aspects théoriques et applications pratiques.

Sous-comité de la promotion

Afin de promouvoir la recherche clinique, le sous-comité a participé au 10e Symposium annuel d'orthopédie et a remis des affiches et des signets aux membres de l'Ordre. Le sous-comité a aussi collaboré à la rédaction d'articles dans la revue *Physio-Québec*.

Responsables cliniques de physiothérapie

Responsable

Carole Ricard-Benoit

Activités réalisées ou en cours

- Un membre du Comité siège toujours au Comité de travail du ministère de la Santé et des Services sociaux sur le système des normes de pratique de gestion dans le milieu hospitalier. Ce Comité de travail est maintenant appelé Comité des utilisateurs du logiciel Résumé.
- À plusieurs reprises, le Comité a servi de véhicule privilégié pour transmettre des demandes spécifiques et de l'information aux chefs de service ou aux responsables cliniques des différentes régions.
- Rédaction par Mme Claire Labonté, représentante des régions 03 (Québec) et 12 (Chaudière-Appalaches), d'un article intitulé «Sommes-nous spécialistes ou polyvalents dans notre pratique quotidienne?» dans la revue *Physio-Québec*, édition hiver 1999. Cet article a été rédigé suite à un sondage réalisé auprès des membres du Comité en 1997-1998.
- Mme Annie Charland, représentante de la région 08 (Abitibi-Témiscamingue), travaille à l'élaboration d'un sondage sur les listes d'attente en physiothérapie en collaboration avec le Service des communications.

10e Symposium annuel d'orthopédie

Coprésidentes

Élaine Maheu, Danielle Richer

Membres

Claude Aquin, Cheryl Armour, Nancy Avery, Denis Bolduc, Guylaine L. Boutin, Danièle Brassard, Suzy Bubolic, Diane Courtemanche, Ellen de Ruyter, Doreen Killens, Shirley Kushner, Christine Lajoie, Marilou Lamy, Louise Lanctôt, François Landry, Marc Lemay, Sylvie Paradis, Michèle Roy, Lynn Sauvageau

Activités réalisées

Le Comité organisateur a tenu cinq réunions afin de finaliser les préparatifs du 10e Symposium annuel d'orthopédie qui a eu lieu les 18, 19 et 20 septembre 1998. Plus de 530 physiothérapeutes provenant du Québec, du Canada et de partout dans le monde ont participé à cet événement très attendu. Des conférenciers de renommée internationale ayant pour objectif commun de vaincre la douleur ont présenté une vingtaine de communications scientifiques sous forme de conférences et d'ateliers. Une plénière portant sur la situation de la manipulation en Amérique du Nord, sujet qui préoccupe un grand nombre de physiothérapeutes, a été présentée lors de la soirée d'ouverture.

MEMBRES DE L'ORDRE PROFESSIONNEL DES PHYSIOTHÉRAPEUTES DU QUÉBEC

Statistiques au 31 mars 1999	Nombre	%
Lieu		
Membres au Québec	3070	97,8
Membres hors Québec	67	2,2
Langue maternelle		
Anglais	439	14
Français	2479	79,1
Autres	219	6,9
Sexe		
Femmes	2461	78,5
Hommes	676	21,5
Répartition par région administrative		
01- Bas-Saint-Laurent	76	2,4
02- Saguenay/Lac-Saint-Jean	85	2,7
03- Québec	331	10,5
04- Mauricie/Bois-Francs	158	5
05- Estrie	115	3,7
06- Montréal	940	30
07- Outaouais	126	4
08- Abitibi-Témiscamingue	46	1,5
09- Côte-Nord	34	1,1
10- Nord-du-Québec	3	0,1
11- Gaspésie/Îles-de-la-Madeleine	36	1,1
12- Chaudière-Appalaches	130	4,1
13- Laval	155	4,9
14- Lanaudière	136	4,3
15- Laurentides	187	6
16- Montérégie	512	16,3
99- Hors Québec	67	2,3
Permis délivrés		
Renouvellements	2 918	
Nouveaux membres	141	
Réadmissions	78	
Total	3 137	
Total des permis délivrés	**3 137**	
Radiation du Tableau des membres au cours de l'année		
Non-paiement de la cotisation	159	

COTISATION 1998-1999

Montants

- Membres réguliers inscrits au Tableau au 1er avril : 410 $ pour l'inscription, 10 $ versé au Fonds de recherche clinique en physiothérapie et 46 $ pour se doter d'un plan de communication structuré.
- Membres associés inscrits au Tableau au 1er avril : 205 $ pour l'inscription, 10 $ versé au Fonds de recherche clinique en physiothérapie et 46 $ pour se doter d'un plan de communication structuré.
- Membres inscrits au Tableau en cours d'année : montant calculé au prorata des mois d'exercice au cours de l'année.
- Date de réinscription au Tableau des membres : 1er avril de chaque année.

Rapport du vérificateur et états financiers

Aux membres de
l'Ordre professionnel des physiothérapeutes du Québec

J'ai vérifié le bilan de l'ORDRE PROFESSIONNEL DES PHYSIOTHÉRAPEUTES DU QUÉBEC au 31 mars 1999 ainsi que l'état des résultats et de l'évolution des actifs nets de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Ordre. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'Ordre au 31 mars 1999 ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de ses liquidités pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus.

Michel Forand c.a.

MICHEL FORAND
Comptable agréé

Laval, le 11 mai 1999

Résultats

Exercice terminé le 31 mars 1999

	1999	1998
Produits	1 996 683 $	1 955 240 $
Charges	1 918 843	1 787 332
Excédent des produits sur les charges	77 840 $	167 908 $

Bilan

Exercice terminé le 31 mars 1999

ACTIF	1999	1998
Court terme		
Encaisse	26 508 $	– $
Débiteurs (note 6)	18 844	37 433
Frais payés d'avance	18 103	16 672
	63 455	54 105
Immobilisations (note 7)	104 920	131 769
Frais reportés (note 8)	112 279	95 722
	280 654 $	281 596 $
PASSIF		
Court terme		
Découvert bancaire	– $	33 495 $
Créditeurs (note 9)	85 227	118 381
Produits reportés	23 261	35 394
	108 488	187 270
ACTIFS NETS (déficit)		
Investis en immobilisations	104 920 $	131 769 $
Grevés d'affectations internes		
- Formation continue	5 000	5 000
- Fonds de recherche	20 005	18 905
Non affectés	42 241	(61 348)
	172 166	94 326
	280 654 $	281 596 $

Au nom du Comité administratif

_____, administrateur

_____, administrateur

Évolution des actifs nets

Exercice terminé le 31 mars 1999

ACTIFS NETS INVESTIS EN IMMOBILISATIONS	**1999**	**1998**
SOLDE AU DÉBUT	131 769 $	144 841 $
Amortissement des immobilisations	(44 307)	(48 085)
Acquisition d'immobilisations à même les ressources non affectées	17 458	35 013
SOLDE À LA FIN	104 920 $	131 769 $
ACTIFS NETS AFFECTÉS À LA FORMATION CONTINUE		
SOLDE AU DÉBUT	5 000 $	– $
Affectation d'origine interne (note 4)	–	5 000
SOLDE À LA FIN	5 000 $	5 000 $
ACTIFS NETS AFFECTÉS AU FONDS DE RECHERCHE		
SOLDE AU DÉBUT	18 905 $	26 077 $
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges (note 5)	1 100	(7 172)
SOLDE À LA FIN	20 005 $	18 905 $
ACTIFS NETS NON AFFECTÉS		
SOLDE AU DÉBUT	(61 348) $	(244 500) $
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	77 840	167 908
Amortissement des immobilisations	44 307	48 085
(Excédent) insuffisance lié(e) aux actifs nets affectés au Fonds de recherche (note 5)	(1 100)	7 172
	121 047	223 165
Investissement en immobilisations	(17 458)	(35 013)
Affectation d'origine interne (note 4)	–	(5 000)
	(17 458)	(40 013)
SOLDE À LA FIN	42 241 $	(61 348) $

Notes complémentaires*

Exercice terminé le 31 mars 1999

1. STATUT ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'Ordre a été constitué en vertu du *Code des professions* sanctionné par l'Assemblée nationale du Québec le 6 juillet 1973. Sa principale activité consiste à assurer la protection du public en régissant la pratique professionnelle de ses membres. De par sa nature, l'Ordre est exempt d'impôt.

2. CHANGEMENT DE NOM

Durant l'exercice, l'Ordre a changé son nom de « Ordre des physiothérapeutes du Québec » à « Ordre professionnel des physiothérapeutes du Québec ».

3. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Constatation des produits

L'Ordre utilise la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges liées sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que l'Ordre est raisonnablement assuré de sa réception.

Les produits de formation et de congrès sont comptabilisés comme produits dans l'exercice où les activités sont tenues.

Frais reportés

Les frais reportés représentent des frais engagés pour la défense d'un membre dans la cause l'opposant aux chiropraticiens relativement au champ de compétence respectif des deux professions ainsi que les frais engagés pour l'intégration à l'Ordre des thérapeutes en réadaptation physique. Ces frais sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de 5 ans.

Immobilisations

Les immobilisations sont présentées à leur coût d'origine. L'amortissement est calculé selon les méthodes et les taux suivants :

Équipement de bureau ..... 10% linéaire
Équipement informatique ..... 20% linéaire
Améliorations locatives ... durée restante du bail soit 10 ans

Évolution des liquidités

L'état de l'évolution des liquidités n'est pas présenté car, dans les circonstances, il n'ajouterait pas d'élément significatif pour la compréhension des états financiers.

Dons reçus sous forme de services

Le fonctionnement de l'Ordre dépend en partie des services de nombreux bénévoles. Du fait que l'Ordre ne se procure normalement pas ces services contre paiement et qu'il est difficile de faire une estimation de leur juste valeur, ces dons ne sont pas pris en compte dans les états financiers.

4. AFFECTATION D'ORIGINE INTERNE

Le Comité administratif a affecté des actifs nets non affectés de 5 000 $ en 1998 aux fins de la formation continue. L'Ordre ne peut utiliser ces montants grevés d'affectations d'origine interne à d'autres fins sans le consentement préalable du Comité administratif.

5. FONDS DE RECHERCHE

Une portion des cotisations est spécifiquement désignée pour servir à récompenser les membres qui se sont distingués dans la recherche clinique. Un comité étudie les cas afin de retenir les candidats qui se verront attribuer des bourses et subventions à même le Fonds.

6. DÉBITEURS

	1999	1998
Annonces publicitaires et divers	8 000 $	14 448 $
Taxe de vente	10 844	22 985
	18 844 $	37 433 $

8. FRAIS REPORTÉS

	1999	1998
Frais de défense du champ de pratique professionnel, au coût	118 684 $	82 055 $
Frais d'intégration des thérapeutes en réadaptation physique, au coût	80 870	61 031
	199 554	143 086
Amortissement cumulé	(87 275)	(47 364)
	112 279 $	95 722 $

Les frais reportés seront amortis au cours des quatre prochaines années de la façon suivante:

1999-2000	39 911 $
2000-2001	39 911
2001-2002	21 164
2002-2003	11 293
	112 279 $

7. IMMOBILISATIONS

	Coût	Amortissement cumulé	1999 Valeur comptable	1998 Valeur comptable
Équipement de bureau	90 113 $	44 113 $	46 000 $	49 767 $
Équipement informatique	122 165	77 440	44 725	65 780
Améliorations locatives	20 278	6 083	14 195	16 222
	232 556 $	127 636 $	104 920 $	131 769 $

** Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.*

9. CRÉDITEURS	1999	1998
Fournisseurs	68 952 $	108 459 $
Salaires et charges sociales	16 275	9 922
	85 227 $	118 381 $

10. ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

En novembre 1998, l'Ordre a signé un bail pour ses locaux actuels. À la même date, le bailleur a relocalisé (à ses frais) les bureaux de l'Ordre et celui-ci a augmenté sa superficie. En vertu du bail et de cet addenda, l'Ordre s'est engagé à louer des bureaux pour une période de onze (11) ans se terminant le 31 août 2007 et représentant un montant total de 648 342 $ (y compris une période de 14 mois gratuits et excluant les frais communs estimés à 47 540 $ pour 1999-2000). Les paiements minimums exigibles pour les cinq prochains exercices en vertu de ce bail sont les suivants:

	Loyer minimum	Frais communs	Total
1999-2000	58 671 $	47 540 $	106 211 $
2000-2001	58 671	47 540	106 211
2001-2002	65 349	47 540	112 889
2002-2003	70 119	47 540	117 659
2003-2004	70 119	47 540	117 659
	322 929 $	237 700 $	560 629 $

L'Ordre s'est engagé, en vertu d'un bail à long terme, pour la location de photocopieurs pour une période de 72 mois se terminant le 6 mars 2002. Les versements exigibles sont de 24 185 $ par année et ils s'élèveront à 120 925 $ d'ici l'échéance.

11. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés pour faciliter la comparaison avec ceux de l'exercice courant.

12. INCERTITUDE DÉCOULANT DU PROBLÈME DU PASSAGE À L'AN 2000

Le passage à l'an 2000 pose un problème parce que de nombreux systèmes informatiques utilisent deux chiffres plutôt que quatre pour identifier l'année. Les systèmes sensibles aux dates peuvent confondre l'an 2000 avec l'année 1900 ou une autre date, ce qui entraînerait des erreurs lorsque des informations faisant intervenir des dates de l'an 2000 seront traitées. En outre, des problèmes semblables peuvent se manifester dans des systèmes qui utilisent certaines dates de l'année 1999 pour représenter autre chose qu'une date. Les répercussions du problème du passage à l'an 2000 pourront se faire sentir le 1er janvier de l'an 2000, ou avant ou après cette date, et, si l'on n'y remédie pas, les conséquences sur l'exploitation et l'information financière peuvent aller d'erreurs mineures à une défaillance importante des systèmes qui pourrait nuire à la capacité de l'entité d'exercer normalement ses activités. Il est impossible d'être certain que tous les aspects du problème du passage à l'an 2000 ayant une incidence sur l'entité, y compris ceux qui ont trait aux efforts déployés par les clients, les fournisseurs ou d'autres tiers, seront entièrement résolus.

PRODUITS	1999	1998
Cotisations des membres	1 347 363 $	1 320 391 $
Cotisations des étudiants et des internes	–	793
Inscriptions et admissions à la pratique	20 325	19 150
Formation continue	252 576	353 624
Amendes	17 279	–
Liste des membres	9 071	8 088
Physio-Québec	30 785	38 570
Étude de dossiers	10 422	12 109
Congrès et symposium	225 695	136 232
Dépliants	7 116	6 266
Activités spéciales	14 636	1 938
Revenus d'intérêts	28 968	14 219
Autres revenus	456	–
Matériel promotionnel	497	5 488
Revenus d'administration	168	4 673
Cotisations et autres – Fonds de recherche	31 326	33 699
	1 996 683 $	1 955 240 $

RÉPARTITION DES CHARGES PAR PROGRAMME	1999	1998
Bureau et Comité administratif	31 843 $	35 737 $
Administration générale et services aux membres	619 564	501 364
La présidence	136 281	135 702
Formation continue	290 047	283 690
Inspection professionnelle	149 375	141 272
Affaires professionnelles	67 311	67 275
Internat	16 756	18 111
Équivalence	–	18 229
Discipline	105 609	104 951
Communication	309 401	307 870
Comité des responsables cliniques, comités-conseils et comités *ad hoc*	6 723	5 801
Congrès et symposium	155 217	126 459
Fonds de recherche	30 716	40 871
	1 918 843 $	1 787 332 $

Renseignements complémentaires

Exercice terminé le 31 mars 1999

RÉPARTITION DES CHARGES PAR NATURE	1998	1997
Salaires	617 304 $	586 651 $
Charges sociales	69 472	62 644
Jetons de présence	18 700	300
Assurances	4 673	4 286
Vérification et tenue de livres	4 175	5 100
Frais légaux	17 670	30 532
Frais de dossiers – causes spéciales	4 022	1 336
Conférenciers	191 490	188 909
Honoraires	46 445	41 057
Frais de déplacement et de séjour	73 368	96 967
Frais de télécommunication	18 460	19 043
Frais de poste	50 737	54 094
Imprimerie	17 518	15 237
Photocopies	44 213	53 142
Fournitures de bureau	11 521	11 033
Entretien et réparations	2 233	3 100
Formation du personnel	7 309	8 697
Taxes et permis	5 205	7 988
Location d'équipement et de salles	12 407	14 173
Loyer	104 058	65 901
Frais de représentation	2 518	2 312
Consultants en communication	42 640	22 734
Consultants en relations gouvernementales	17 007	56 129
Conseil interprofessionnel du Québec	12 056	10 238
Bourses et distinctions honorifiques	12 669	2 773
Autres charges	5 785	6 094
Commissions de la santé et de la sécurité du travail et des Normes du travail	5 372	3 586
Consultants	40 818	28 445
Publicité et promotion	77 777	72 819
Experts	1 350	–
Physio-Québec et *Physio-Info*	33 434	44 759
Rapport annuel et *Répertoire des membres*	3 537	4 707
Dépliants	6 927	8 308
Amortissement des immobilisations	44 307	48 085
Amortissement des frais reportés	39 911	28 617
Intérêts et frais bancaires	4 523	4 488
Frais de congrès	155 217	126 459
Matériel promotionnel	–	5 718
Comité du Fonds de recherche	2 716	2 871
Bourses du Fonds de recherche	28 000	38 000
Alliance canadienne	38 038	–
Publication règlements	1 501	–
Événements spéciaux	21 760	–
	1 918 843 $	1 787 332 $

Renseignements complémentaires

Exercice terminé le 31 mars 1999

	Comité de discipline		Comité d'inspection professionnelle	
	1999	**1998**	**1999**	**1998**
REVENUS	17 279 $	– $	– $	– $
COÛTS DIRECTS				
Salaires et contributions de l'employeur	81 583	81 332	79 768	71 833
Honoraires et frais juridiques	10 902	15 595	–	–
Honoraires de présence	1 050	300	10 300	13 461
Frais d'enquête	12 074	7 565	59 307	55 976
	105 609	104 792	149 375	141 270
QUOTE-PART DES FRAIS GÉNÉRAUX ET D'ADMINISTRATION	36 725	30 753	54 688	41 116
	142 334	135 545	204 063	182 386
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS	(125 055) $	(135 545) $	(204 063) $	(182 386) $